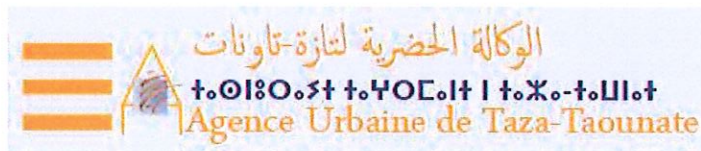


المملكة المغربية
Royaume du Maroc
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵍⴰⵎⴻⵔ



وزارة إعداد التراب الوطني و التعمير و الإسكان و سياسة المدينة
Ministère de l'Aménagement du Territoire National,
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵍⴰⵎⴻⵔ ⵏ ⵍⴰⵎⴻⵔ ⵏ ⵍⴰⵎⴻⵔ ⵏ ⵍⴰⵎⴻⵔ ⵏ ⵍⴰⵎⴻⵔ



PLAN D'AMENAGEMENT DU CENTRE DE MATMATA

COMMUNE METMATA - PROVINCE TAZA

Note de présentation



- Homologué -

Par le Décret N° 2.25.767 du 18 Joumada I 1447 (10 Novembre 2025)
Publié au B.O N° 7459 du Joumada II 1447 (24 Novembre 2025)

Novembre 2025

SOMMAIRE

I-PRESENTATION DU CENTRE	2
1.SITUATION GEOGRAPHIQUE :	2
2.DONNEES NATURELLES :	2
3.DONNEES DEMOGRAPHIQUES :	2
4.DONNEES ECONOMIQUES :	3
5.STRUCTURE FONCIERE :	3
6.URBANISATION ET HABITAT :	3
7.LES EQUIPEMENTS:	4
8.PROBLEMATIQUE:.....	4
II-ORIENTATIONS ET OPTIONS D'AMENAGEMENT	5
1.LA FORME URBAINE :	5
2.L'ARMATURE VIAIRE :	5
3.TYPOLOGIE DU ZONAGE :	6
4.PROJECTION ET REPARTITION DES EQUIPEMENTS :.....	6
III-PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES ET SPATIALES A L'HORIZON DE 2033:	6
1-PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES A L'HORIZON DE 2033:.....	7
2-PROJECTIONS SPATIALES A L'HORIZON DE 2033:.....	8
V-OCCUPATION DU SOL	9



I- Présentation du centre MATMATA

1. Situation géographique :

Le centre de la Commune de **MATMATA** qui appartient à la province de Taza et s'étend sur une superficie de 148 Km², Elle est limitée comme suit :

- La Province de Taounate au Nord et à l'Ouest (Commune de Ain Lagdah au Nord et Commune d'Oulad Ayad à l'Ouest) ;
- Les Communes de Ait Saghrouchen et Tahla au Sud ;
- Les Communes de Smià, Bouchfaa et Bouhlou à l'Est.

Le centre est le chef-lieu de la Commune, se situe sur la route nationale n°6, à 60 km environ à l'Ouest de la ville de Taza. Le centre est traversé par deux Oueds, au Nord par Oued Inaouène et par Oued Matmata à l'Ouest tout près du barrage Idriss I.



2. Données naturelles :

Le site se trouve sur une topographie légèrement plane, accidentée au niveau des zones limitrophe à Oued Matmata et Oued Inaouène. Le couvert végétal est constitué principalement par des arbres fruitiers dont l'olivier est l'arbre le plus dominant.

La grande majorité des terrains du centre est destinés à l'agriculture sur des zones irriguées et des zones Bour sous forme de coopératives.

3. Données démographiques :

Selon les résultats du recensement général de 1994 et de 2004 et 2014, la population de la commune territoriale de MATMATA est passée de 11.964 hab. en 1994 à 11.874 hab. en 2004 hab.

avec un taux d'accroissement de -0,09% à 11.928 hab. en 2014 avec un taux d'accroissement de de 0.05%. Soit une évolution du taux d'accroissement entre 2004 et 2014 de 0.12%.

De même, la commune a connu une progression relative du nombre des ménages, celui -ci est passé de 1800 foyers en 1994 à 2035 en 2004 à 2345 ménages en 2014.

4. Données économiques :

L'activité prédominante dans la commune se manifeste essentiellement dans l'agriculture, ceci se révèle bel et bien par la prépondérance des terrains agricoles et des plantations. En plus de l'exploitation agricole, l'élevage des bovins et des ovins représente une activité économique en plein essor, mais qui reste traditionnel.

Le commerce s'appuie principalement sur les recettes du souk hebdomadaire qui se réunit chaque Jeudi ainsi que sur les recettes de quelques unités commerciales consacrées à l'alimentation générale, et quelques services.

5. Structure foncière :

La structure foncière du centre est caractérisée par la prédominance des terrains privés au détriment des terrains domaniaux et communaux.



6. Urbanisation et Habitat :

Les constructions au sein du centre Matmata sont caractérisées surtout par une structure horizontale, la majorité des constructions ne dépasse pas un seul niveau en général.

L'habitat dominant au centre est de type moderne. On note également la prédominance de l'habitat dispersé, et on assiste à l'existence de noyaux irréguliers, d'où la nécessité des initiatives de restructuration visant la réorganisation, le contrôle et la gestion de l'expansion du cadre bâti.

7. Les équipements :

a. Equipements et services publics

Le centre de **Matmata** compte un nombre limité d'équipements administratifs. Les secteurs d'enseignement et de santé nécessitent d'ample confortement en vue de répondre aux besoins réels de la population. Le facteur d'accroissement démographique naturel, les renforcements des rapports entretenus entre ce centre et les communes avoisinantes ainsi que les aspirations exprimées par les différents services et établissements publics, constituent la base pour les projections en la matière.

b. Equipements d'infrastructure

Le recours au système des fosses septique à cause de l'absence du réseau d'assainissement.

Les déchets solides se heurtent, à l'absence d'une décharge publique aménagée, ce qui génère des décharges clandestines.

Le réseau de voirie est caractérisé par la prédominance des pistes qui sillonnent le territoire du centre. Seule la route nationale n°6 est goudronnée.

8. Problématique :

La problématique du développement urbain du centre apparaît clairement dans les rapports d'interaction de différents problèmes liés aux aspects naturels, culturels et socio-économiques...etc. Ces problèmes qui la croissance urbaine du centre et son épanouissement économique et social, se résument dans les aspects suivants :

- La faiblesse de la structure économique locale encourage l'émigration ;
- L'absence de la réserve foncière communale et domaniale, susceptible d'aider à la projection des équipements publics dans le cadre de l'étude courante ;
- L'existence des propriétés privées « Melk » ;



- L'insuffisance des équipements publics capables de répondre aux besoins de la population ;
- L'absence du réseau d'assainissement des eaux usées, pluviales et des eaux vannes ;
- Existence de noyaux clandestins nécessitant des opérations de restructuration ou bien de recasement.

II- Orientations et options d'aménagement

La variante d'aménagement retenue englobe les options suivantes :

1. La Forme Urbaine :

Pour l'aménagement du centre, il est recommandé d'opter pour un document dont l'objectif ultime est :

- Le respect des spécificités du cadre bâti, ainsi que le respect des terrains agricoles de haute qualité et les espaces boisés ;
- L'adoption du redressement urbanistique en vue de restructurer l'habitat insalubre et d'intégrer sa population dans le tissu social et économique ;
- L'adoption d'un modèle urbanistique organique pour l'extension du centre qui ira en parfaite symbiose avec les constituants géographiques du centre, ceci concourra sans nul doute à l'élimination de la dispersion de l'habitat.



2. L'armature viaire :

La maîtrise de la mobilité est un facteur primordial pour tout projet de développement urbain. Partant de ce constat, l'organisation des différents déplacements urbains dans le centre est régie par les principes d'aménagements suivants :

- La hiérarchisation des voies : une structure viaire solide qui permet d'une part la fluidité des différents déplacements urbains (Personnes et marchandises) par le biais d'articulations judicieuses ; et assure d'autre part l'accessibilité aux différentes zones projetées ;
- L'intégration dans le site naturel et dans le « tissu urbain » existant en respectant les différentes composantes qui suivent :

- La topographie du site ;
- Les chemins piétons appropriés par les habitants ;
- Le cadre bâti existant ;
- Les propriétés foncières ;
- Les terrains agricoles.

3. Typologies du zonage :

L'affectation des zones respecte les critères suivants :

- Renforcer le noyau urbain existant ;
- Créer une centralité urbaine près de la Gare Ferroviaire de Matmata ;
- Sauvegarder et développer le patrimoine naturel ;
- Assurer le principe de l'équilibre au niveau de l'affectation des différentes zones ;
- Affecter en zones à restructurer les poches d'habitat irrégulier en vue d'asseoir une assise réglementaire de gestion.

4. Projection et répartition des équipements :

Le choix de l'emplacement des équipements projetés répond aux critères suivants :

- La concertation avec les autres partenaires urbains ;
- La création d'un centre urbain répondant aux besoins de la population projetée et capable d'exercer une attraction au sein de la commune ;
- La création d'un noyau urbain en zone habitat à faible densité pouvant exercer une attraction sur la population de la ville.

III- Projections démographiques et spatiales à l'horizon de 2033 :

L'élaboration d'un plan d'aménagement découle d'un programme général traduisant les besoins de la population concernée. Ce programme résulte notamment de l'identification et la quantification des besoins en logements et équipements en fonction des scénarios possibles de développement urbain escompté.



Le développement du **Centre Matmata** ne dépend pas uniquement des indicateurs démographiques (le taux d'accroissement et le nombre de personnes par ménage), il est déterminé autant par l'importance des potentialités et contraintes du développement du centre que par la nature des rapports qu'entretient ce dernier avec son contexte socio-économique et naturel.

- Le centre est traversé par la route nationale n°6, laquelle assure sa liaison avec la le reste du territoire national. ;
- Le centre recèle des potentialités agricoles considérables et un paysage naturel remarquable ;
- Il regorge plusieurs équipements de proximité qui desservent la population de la commune tel que le souk hebdomadaire et la gare ferroviaire.

1-Projections démographiques à l'horizon de 2033 :

Les projections de la population du centre Matmata sont estimées à base des données démographique de la Commune de Matmata qui représente un taux d'accroissement annuel de - 0.08% qui est équivalent à celui enregistré dans la commune entre 1994 et 2004, et de +0.05% entre 2004 et 2014 avec une taille moyenne des ménages égale à 5.08.

Années		2014	2018	2022	2026	2030	2034
Centre de Matmata	Nombre Habitants TA = +0.05%	11.928	11.952	11.976	12.000	12.024	12.048
	Nombre Familles M = 5.08	2.345	2.352	2.357	2.362	2.366	2.371



2-Projections spatiales à l'horizon de 2033 :

EQUIPEMENT DE PROXIMITE		CRITERES DE PROJECTION		EXISTANT	A CREER		REMARQUES
		Taux / habitant	Nombre		nombre	Surface en m ²	
Enseignement	Ecole primaire	1/8000	1	1	0	-	-
	Collège	1/16000	1	1	0	-	R.D.C+un étage
	Lycée	1/32000	1	0	1	12.029	
Santé	Centre de santé communal	1/30000	1	1	0	-	-
Socio-culturel et sportif	Terrain de sport	1/20000	1	0	1	22.179	-
	Maison des jeunes	1/20000	1	0	1	4.024	-
	Foyer féminin	1/20000	1	1	0	-	-
	Maison de l'étudiant	-	-	1	0	-	-
	Centre de formation	-	-	0	2	5.398	-
Culte	Mosquées	-	-	2	1	2.043	R.D.C
	Cimetière	-	-	1	1	3.033	-
Espaces verts	EV	-	-	-	10	25.232	-
Places	PL	-	-	-	4	7.368	-
Parkings	PK	-	-	-	11	12.284	-
Voirie & CP					391.176 m ² 39,12 ha		
Total périmètre d'aménagement					2.415.750 m ² 241,57 ha		



V-Occupation du sol :**1- Equipements :****a- Santé :**

Equipements	Dénomination	Superficie (m²)	Observations
S1	Centre de santé	14.800	Existant

b- Enseignement :

Equipements	Dénomination	Superficie (m²)	Observations
EP1	Ecole primaire	11.270	Existante
EC1	Collège	29.097	Existante
EL1	Lycée	12.029	A créer

c- Administrations :

Equipements	Dénomination	Superficie (m²)	Observations
A1	Annexe de la direction de l'équipement et de transport de Taza	4.337	Existant
A2	O.N.E	4.248	Existant
A3	Centre Agricole	3.874	Existant
A4	Gendarmerie	6.331	Existante
A5	Siège de la Commune	4.277	Existant à étendre
A6	Siège du Caïdat	1.386	Existant
A7	Agence Postale	622	Existante
A8	ONEP	3.342	Existant
A9	Agence Maroc Telecom	4.388	Existante
A10	Parc Communal	1.583	A créer
A11	Château d'eau	748	Existant



d- Equipements sociaux :

Equipements	Dénomination	Superficie (m²)	Observations
SC1	Maison de l'étudiant	3.266	Existante
SC2	Foyer féminin	59	Existant
SC3	Maison de Culture	894	Existante
SC4	Maison des jeunes	4.024	A créer
SC5	Complexe Socio-Culturel	2.509	A créer
SC6	Equipement Socio-Culturel	937	Eglise existante à reconvertir
SC7	Centre de camping pédagogique	43.709	A créer
SC8	Médiathèque	2.005	A créer
SC9	Centre de formation pluridisciplinaire pour la femme	473	A créer
SC10	Centre de formation professionnel	4.925	A créer

e- Equipements sportifs :

Equipement	Dénomination	Superficie (m²)	Observations
SP1	Terrain de sport	22.179	A créer

f- Equipements économique :

Equipement	Dénomination	Superficie (m²)	Observations
GR	Gare routière	1.537	A créer
CC	Centre Commercial	1.231	A créer
ZART	Zone d'Aménagement Récréative et Touristique	30.020	A créer

g- Equipements selon le besoin :

Equipement	Dénomination	Superficie (m²)	Observations
Epig1	Equipement privé d'intérêt général	2.902	A créer
Epig2		933	A créer
Epig3		16.594	A créer
Epig4		709	A créer



h- Culte :

Equipement	Dénomination	Superficie (m ²)	Observations
M1	Mosquée	1.273	Existante
M2		192	Existante
M3		2.043	A créer
C1	Cimetière	8.316	Existant
C2		3.033	A créer

2- Zones d'habitation :

Zonage	Dénomination	Total (ha)
HE	Zone d'habitat économique continu	40.10
D	Zone villa isolée à deux niveaux	7.77

3- Zone d'Activité et de services :

Zonage	Dénomination	Total (ha)
ZA	Zone d'Activités et de services	145.568

4- Zone Agricoles :

Zonage	Dénomination	Superficie (ha)
RA	Zone Agricole	55.34
RB	Zone de boisement	37.81

5- Zone interdite à la construction :

Zonage	Dénomination	Superficie (ha)
ZNA	Zone non-aedificandi	12.40



6- Zone ferroviaire :

Zonage	Dénomination	Superficie (ha)
ZF	Zone ferroviaire	4.32

7- Places, Parking et espaces verts :

Equipements	Dénomination	Superficie (m²)	Observations
Places (PL)	PL1	1.355	A créer
	PL2	5.086	A créer
	PL3	533	A créer
	PL4	394	A créer
Parking (PK)	PK1	632	A créer
	PK2	1.801	A créer
	PK3	737	A créer
	PK4	539	A créer
	PK5	930	A créer
	PK6	839	A créer
	PK7	1.132	A créer
	PK8	1.409	A créer
	PK9	2.539	A créer
	PK10	1.107	A créer
	PK11	619	A créer
Espace vert (EV)	EV1	8.266	A créer
	EV2	299	A créer
	EV3	3.219	A créer
	EV4	1.700	A créer
	EV5	678	A créer
	EV6	932	A créer
	EV7	1.965	A créer
	EV8	1.745	A créer
	EV9	2.414	A créer
	EV10	4.014	A créer

